Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260604-DELIB2026117-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-117	Nomenclature 5.7
Logement, cadre de vie, mobilité – Modification des règlements d'attribution de l'aide « mon 1er logement »	

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
31	27	31

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six par voie électronique en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN
Etaient présents : cf. liste en annexe
Maurice QUINTIN a été nommé secrétaire de séance
Rapporteur : Tugdual BRABAN

EXPOSE :
Afin de simplifier l'attribution des aides à l'accession à la propriété dans le cadre du dispositif communautaire "Mon 1er Logement" (pour l'acquisition et la rénovation d'un logement et pour la construction d'un logement neuf), il est proposé de modifier les règlements d'attribution en supprimant l'examen des dossiers par un comité d'attribution.

A réception du dossier complet, il est instruit par le service Logement de la Communauté de communes de Haute Cornouaille. La demande de subvention serait ensuite transmise pour avis au maire de la commune sur laquelle se situe le projet, avant décision d'attribution par le vice-Président de la CCHC chargé de l'aménagement et de l'urbanisme.

Ce dernier adresserait ensuite un courrier de notification d'aide au demandeur par lequel serait précisées les modalités de versement de l'aide. La Présidente de la CCHC resterait signataire des arrêtés d'attribution de subvention à réception des éléments demandés pour le versement de l'aide.

La suppression de ce comité permettrait de réduire le délai d'attribution. Un temps d'échange pourra toutefois être sollicité par le Vice-Président si des éléments le nécessitent.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 abstention), a approuvé la modification des règlements d'attribution des aides aux accédants à la propriété dans le cadre du dispositif « Mon 1er Logement ».

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 4 juin 2026.

La Présidente,
Marguerite BLEUZEN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE * 29520 *

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260604-DELIB2026117-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X		
Nathalie DEROUT	X		
David DELAPORTE	X		
Michèle LALLOUET	X		
Jacques LEVENEZ	X		
Fabienne GARNIER	X		
Bernard NOEL	X		
Georges CROGUENNEC	X		
Nadine POUPON		X	Pouvoir à Georges CROGUENNEC
Maurice QUINTIN	X		
Maryvonne TREUJOU		X	Pouvoir à Maurice QUINTIN
Joëlle LE BIHAN	X		
Yvon COQUIL	X		
Jean-François SARREAU	X		
Erwan BRIAND	X		
Nicolas LEVENEZ	X		
Michel LE ROUX	X		
Martine QUEMERE	X		
Marguerite BLEUZEN	X		
Jocelyne BOULC'H	X		
Alain LAMANDA	X		
Dominique MENUGE		X	Pouvoir à Jocelyne BOULC'H
Brendan RIOU	X		
Loïc PICHERIT	X		
Hélène PAUGAM	X		
Xavier YANNOU	X		
François LE CLECH	X		
Anne-Marie DUIGOU	X		
Sylvie LE MOAL	X		
Anthony PAGE	X		
Aude QUINIOU		X	Pouvoir à Anthony PAGE

Nombre de membres titulaires : 31
Nombre de membres présents : 27
Nombre de pouvoirs : 4

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services
Morgane ROBIC, gestionnaire des instances